



Communiqué de presse

Paris, le 17 janvier 2019

FTPA CONSEILLE LOOMIS POUR L'ACQUISITION DE CPoR DEVICES AUPRES DE TESSI SA ET DE CREDIT AGRICOLE SA

Le cabinet FTPA a conseillé Loomis dans le cadre de l'acquisition de l'ensemble des actions de la société de crédit français CPoR Devises auprès de Tessi SA, actionnaire majoritaire (80%) et de Crédit Agricole SA, actionnaire minoritaire (20%).

Au terme de cette transaction, qui était notamment subordonnée à l'approbation de la Banque Centrale Européenne, l'établissement de crédit français CPoR Devises devient filiale à 100% du groupe Loomis, opérateur de sécurité fiduciaire.

CPoR Devises assure la liquidité des marchés de devises et de l'or en France. Le siège de l'établissement est situé à Paris et bénéficie d'implantations à Lyon, Marseille et Nice.

La transaction s'inscrit dans le cadre de la stratégie menée par Loomis visant à renforcer son leadership dans ses activités de traitement des valeurs et espèces tout en consolidant la chaîne de valeur et en générant des synergies afin de jouer un rôle actif sur le marché en France, considérée comme l'un des marchés les plus touristiques du monde.

Conseils de l'opération :

Conseils Acquéreur (Loomis) :

- **FTPA Avocats** : Nathalie Younan (Associée), Pierre Lumeau (Collaborateur)
- **Spitz | Poule | Kannan** : Nicolas Spitz (Associé), Sandra Kahn (Collaboratrice) sur les aspects réglementaires

Conseils Cédant (Tessi) :

- **Canaccord Genuity** : Olivier Dardel (Associé), Hugo Granat (Collaborateur)
- **Lexan Avocats** : Luigi Giordano (Associé), François Barral-Baron (Associé)
- **Weil Gotshal & Manges** : Alexandre Duguay (Associé)

Conseils Cédant (Crédit Agricole SA) :

- **CACIB** : Cyril Paolantoni
- **Baker McKenzie** : Stéphane Davin (Associé), Paul Nury (Collaborateur)

A propos de FTPA :

FTPA est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et traite les dossiers stratégiques de nombreuses sociétés qui lui font confiance.

Fondé en 1972, FTPA réunit une équipe de près de 60 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés cotées ou non, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes.

Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.

Contacts presse (cabinet FTPA)

Albane Helye

Tel : 01 53 41 41 84

a.helye@elliott-markus.com